



Pluricommunale
Cessy - Segny

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'UN DÉMÉNAGEMENT

Tout déménagement est soumis à l'obtention d'un arrêté municipal d'occupation du domaine public et au règlement d'une redevance de droit de place
(25€/demi journée/demi-chaussée + 1€ m2/demi-journée)

Informations nécessaires

Le demandeur

- Nom et prénom :
- Adresse :
- Téléphone :
- E-mail :

Déménagement

- Date souhaitée :
- Largeur et longueur du camion :
- Entreprise intervenante :
- Adresse de l'entreprise :
- Téléphone et E-mail de l'entreprise :
- Heure de début de l'intervention :
- Durée de l'intervention :



04.50.41.84.09



350 rue de la Mairie, 01170 Cessy



police.municipale@cessy-segny.fr